

Le 02 mars 2020

CONVOCAATION

par voie électronique
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 06 MARS 2020 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

- Présentation des actions du secours catholique Par Mme Gadreau Annie
- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019
- Vote des 3 taxes
- Convention de partenariat pour la mise en réseau des Bibliothèques « Lectures nomades »
- Cession de la maison 3 rue de la Conciergerie
- RIFSEEP
- Validation du Document Unique
- Résultat de l'enquête publique faite aux Rouillères

Questions diverses

- Tour de table

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 06 MARS 2020

Présents : Alain CLAIRAND, Jacques FRADIN, Claude LARGEAU, Jean-Marie MORISSET, Hélène CAQUINEAU, Mathieu CHAMARD, Annie GADREAU, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Claude GUITTON, Sylvie GUITTON, Alain OUVRARD, Arnaud PIOT, Christian QUINTARD.

A donné pouvoir : Murielle GIRARD à Jacques FRADIN.

Préambule : Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2019.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour de la présente réunion, demande qu'un point supplémentaire y soit ajouté : « Trame verte et bleue (TVB) ». *Ce qui est accepté par les membres du Conseil Municipal.*

ORDRE DU JOUR

PRESENTATION DES ACTIONS DU SECOURS CATHOLIQUE PAR MADAME ANNIE GADREAU

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annie GADREAU qui, à l'aide d'une vidéo projection, présente les actions du Secours catholique, tant sur le plan national qu'en local.

Le Secours catholique est une association à but non lucratif créée le 8 septembre 1946 par l'Abbé Jean RODHAIN. Le Secours catholique est attentif aux problèmes de pauvreté et d'exclusion de tous les publics et cherche à promouvoir la justice sociale.

Le siège social est à PARIS 7^e - 106 rue du Bac et la Présidente en est Madame Véronique FAYET.

Quelques chiffres sur le plan national :

68.200 bénévoles ; 971 salariés ; 2.400 lieux d'accueil ; 4.600 personnes accompagnées pour un retour à l'emploi ; 450 dossiers de micro-crédit ; 72.000 journées de vacances...

La région Centre Ouest compte 13 départements et 9 délégations ; organisée en équipes locales (3.687), elles sont intégrées au sein de 76 délégations.

La délégation du Poitou regroupe la Vienne et les Deux-Sèvres, avec des territoires (5 sur la Vienne et 4 sur les Deux-Sèvres).

1.092 bénévoles ; 7 permanents salariés ; 78 équipes ; 10.314 familles aidées.

Pour les Deux-Sèvres, les bénévoles sont au nombre de 512.

Le territoire parthenaisien-thouarsais est couvert par 6 antennes : Mazières-en-Gâtine (34 bénévoles) ; Parthenay (12 bénévoles) ; Coulonges s/l'Autize (9 bénévoles) ; Ménigoute-Vasles (5 bénévoles) ; Secondigny (4 bénévoles) ; Thénezay (3 bénévoles).

Quelques chiffres pour Mazières-en-Gâtine :

34 bénévoles ; 78 familles aidées en 2019, soit 201 personnes dont 69 enfants.
C'est 2,62 % de la population deux-sévrienne qui est aidée par l'équipe du secteur de Mazières-en-Gâtine et 0,46 % de bénévolat.

Monsieur le Maire remercie Madame Annie GADREAU pour cette présentation. Il ajoute combien l'aide apportée par le Secours catholique dans la distribution alimentaire, est importante. Il trouverait normal que cette action soit de la compétence de la Communauté de Communes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2019

a) COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MORISSET, conseiller municipal, délibérant sur les comptes administratifs de la commune dressés par Monsieur Alain CLAIRAND Maire qui se retire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2019,

- ✓ Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section « fonctionnement »

	Commune	Carrefour
Recettes	830 917,16 €	12 435,57 €
Dépenses	589 699,48 €	4 279,72 €
Excédent 2019	241 217,68 €	8 155,85 €
Excédent reporté 2018	20 922,05 €	6 015,05 €
Résultat de clôture en fonctionnement au 31.12.2019 : Excédent	262 139,73 €	14 170,90 €

Section « investissement »

	Commune	Carrefour
Recettes	414 641,05 €	11 883,72 €
Dépenses	807 449,66 €	12 188,54 €
Déficit 2019	- 392 808,61 €	-304,82 €
Déficit ou excédent reporté 2018	220 175,44 €	- 7 680,61 €
Résultat de clôture en investissement au 31.12.2019 : Déficit	-172 633,17 €	-7 985,43 €

- ✓ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour le budget annexe, les identités des valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✓ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote :

- o arrête les résultats définitifs des Comptes Administratifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : « Pour » : 14 ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

Pour conclure, Monsieur Jean-Marie MORISSET informe le Conseil Municipal qu'il a participé récemment à une réunion sur les « DETR » et qu'à partir de 2020, elles seront subventionnées à hauteur de 30 % ; la Commune est directement concernée avec les dossiers en cours pour les réserves incendie. Il rappelle qu'il y a lieu de les déposer dans les meilleurs délais. Monsieur Jacques FRADIN précise que les 96.703 € viennent d'être reçus du FSIL.

b. COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune et du budget annexe Carrefour de l'année 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion adressés par la Trésorière accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs de l'année 2019,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- o déclare que les comptes de gestion Commune et Carrefour, dressés par la Trésorière pour l'année 2019, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : « Pour » : 15 ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire, après avoir rappelé qu'il n'y a plus à ce jour que deux taxes (foncier bâti et foncier non bâti) suite à la suppression de la taxe d'habitation, propose le maintien des taux identiques à 2019, à savoir :

- foncier bâti : 19,92 %
- foncier non bâti : 53,40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ donne son accord pour le maintien des taux pour les deux taxes, à savoir :
 - o foncier bâti : 19,92 %
 - o foncier non bâti : 53,40 %.

Vote : « Pour » : 15 ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire présente la convention, qui a été adressée par mail aux élus le 3 mars 2020. Il rappelle que les termes de cette convention ont déjà été présentés lors de deux séances et que la Commune de Mazières-en-Gâtine a été retenue comme étant le Chef de file du projet.

Monsieur le Maire demande aux élus, l'autorisation de procéder à la signature de cette convention, convention qui lie toutes les communes adhérant à ce projet (Mazières-en-Gâtine, Saint-Lin, Saint-Pardoux, Verruyes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ autorise le Maire à procéder à la signature de la convention de partenariat pour la mise en réseau des bibliothèques.

Vote : « Pour » : 15 ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

CESSION DE LA MAISON - 3 RUE DE LA CONCIERGERIE

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir voté la désaffectation et le déclassement de ce bien dans le domaine privé, une période de deux mois était nécessaire afin que l'Etat ou la Préfecture puisse se prononcer sur la validité de cette cession. Ce délai étant passé, le Notaire demande si la vente peut être constatée et signée pour un prix net vendeur de 80.000 €, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

La signature est prévue pour le 11 mars prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- o donne pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente du bien sis 3 rue de la Concièrgerie, pour un prix net vendeur de 80.000 €

Vote : « Pour » : 15 ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

RIFSEEP

Monsieur le Maire informe les élus qu'un Agent a accédé au grade d' « Agent de maîtrise » au 1^{er} novembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette information.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire informe les élus que depuis la sortie du décret n° 2001-1016 qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le Document Unique. Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Il salue le travail réalisé par Madame Karine de MONTALEMBERT, Secrétaire, pour la rédaction de ce Document Unique, en collaboration avec le CDG79.

Ce Document, présenté à la commission de sécurité du travail du CDG79, a été approuvé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- o valide le Document Unique.

Vote : « Pour » : 15 ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE FAITE AUX ROULIERES

Monsieur le Maire informe les élus que tous les riverains du village des Roulières ont été concertés suite à la demande faite par l'un d'eux souhaitant pouvoir acquérir une surface de 220 m2 de la cour communale (cf. Conseil Municipal du 8 novembre 2019).

Il précise qu'aucun ne s'oppose à cette transaction mais que des réserves ont été émises.

Une lettre circonstanciée va donc être adressée à l'intéressé.

Le Conseil Municipal sera tenu informé des suites de ce dossier lors d'une prochaine réunion.

TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin (source : Office Français de la Biodiversité).

Suite au désistement d'une Commune dans ce projet, la Communauté de Communes a proposé à notre commune d'y adhérer. La contribution de la CDC s'élève à 2.000 €, pour une contribution de la Commune à hauteur de 1.600 €. Par ailleurs, un référent doit être nommé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- o valide ce projet qui s'inscrira dans le budget 2020,
- o nomme Monsieur Jacques FRADIN, en tant que référent.

Vote : « Pour » : 15 ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

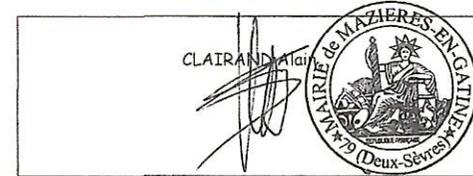
TOUR DE TABLE

Néant.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux élus, pour leur présence, leur investissement au cours de ces six années. Il rappelle que ce mandat a été riche de chantiers, de projets et que chacun a su y participer et s'y investir. Il est fier de cette équipe qui l'a entouré et adresse à ceux qui repartent pour un nouveau mandat, son souhait de réussite.

Fin de la séance à 22h10.

**PAGE DES SIGNATURES
CONCERNANT LE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 06 MARS 2020**



MORISSET Jean-Marie,	FRADIN Jacques,
LARGEAU Claude, 	GIRARD Murielle, Absente pouvoir à Jacques FRADIN
CAQUINEAU Hélène, 	GUITTON Sylvie,
PIOT Arnaud, 	GRANIER Marylène,
GADREAU Annie, 	GUITTON Claude,
QUINTARD Christian, 	CHAMARD Mathieu,
GUERY Chantal, 	OUVRARD Alain,